

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2015080003	09/11/2017

Référence de la décision : A/FB/2017-11-098

Retrait du titre de sécurité valant agrément de sécurité en tant que gestionnaire de l'infrastructure :

A été retiré, à la demande de la société TPCF, le titre de sécurité valant agrément de sécurité en tant que gestionnaire de l'infrastructure pour permettre de continuer l'activité de chemin de fer touristique sous le régime du titre V du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés.

Le titre de sécurité a été retiré à compter du 10 novembre 2017.